
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

AVIS AUX CONTRIBUABLES SOUMIS A L'IMPÔT SYNTHÉTIQUE

La Direction Générale des Impôts compte tenu des difficultés de trésorerie des contribuables liées à la crise actuelle, prend la mesure **exceptionnelle suivante** :

La déclaration et le paiement de l'Impôt synthétique, pour les contribuables réalisant un chiffre d'affaires moins de 20 millions d'Ariary, prévu normalement avant le 31 Mars 2009 est reporté avant le 15 Mai 2009.

Cette disposition particulière, dont on soulignera le **caractère exceptionnel**, n'interdit pas aux contribuables qui souhaiteraient déclarer et acquitter leur impôt synthétique à l'échéance normale du 31 mars 2009, de le faire

Nous invitons les contribuables à prendre contact avec leur Centre fiscal pour toutes informations complémentaires.

Antananarivo, le 18 mars 2009

Le Directeur Général des Impôts



RAMARAZATOVO Anthony